

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

DECISION N° : **195.08.2025**

OBJET : **Consultation n°2025.02 – Travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny**  
**Marchés de travaux – Déclaration sans suite du macrolot 1 – Attributions des macrolots 2 à 5**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**VU** l'arrêté n°02.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

**Considérant** que la ville a lancé une consultation relative aux travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

**Considérant** qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 31/01/2025, sur le BOAMP, avis n° 25-11661 publié le 31/01/2025,

**Considérant** que 15 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative aux travaux de réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

**Considérant** que 1 offre unique a été remise pour le macrolot 1 : Installation de chantier – désamiantage – démolition – curage – terrassement – fondations – gros-œuvre – charpente bois – couvertures – revêtements de façades – menuiseries extérieures – occultations – protections solaires – serrurerie – métallerie,

**Considérant** que 7 offres ont été remises pour le macrolot 2 : Cloisons – doublage – faux-plafonds – carrelage – faïence – revêtements de sols souples – peinture – signalétique,

**Considérant** que 2 offres ont remises pour le macrolot 3 : Electricité CFO CFA – panneaux photovoltaïques – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires,

**Considérant** que 3 offres ont été remises pour le macrolot 4 : Ascenseur,

**Considérant** que 2 offres ont été remises pour le macrolot 5 : Equipements sportifs,

**Considérant** qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé :

- De déclarer le macrolot 1 : Installation de chantier – désamiantage – démolition – curage – terrassement – fondations – gros-œuvre – charpente bois – couvertures – revêtements de façades – menuiseries extérieures – occultations – protections solaires – serrurerie – métallerie, sans suite pour insuffisance de concurrence,

- D'attribuer le macrolot 2 : Cloisons – doublage – faux-plafonds – carrelage – faïence – revêtements de sols souples – peinture – signalétique, à la société ETMB SAS,

- D'attribuer le macrolot 3 : Electricité CFO CFA – panneaux photovoltaïques – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires, à la société HUARD SA,
- D'attribuer le macrolot 4 : Ascenseur, à la société TK ELEVATOR,
- D'attribuer le macrolot 5 : Equipements sportifs, à la société PYRAMIDE SAS.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**Macrolot 1 : Installation de chantier – désamiantage – démolition – curage – terrassement – fondations – gros-œuvre – charpente bois – couvertures – revêtements de façades – menuiseries extérieures – occultations – protections solaires – serrurerie – métallerie**

De déclarer sans suite ce macrolot 1, pour motif d'intérêt général lié à l'insuffisance de concurrence.

**Macrolot 2 : Cloisons – doublage – faux-plafonds – carrelage – faïence – revêtements de sols souples – peinture – signalétique**

De conclure et de signer avec la société ETMB SAS sise 8 allée du 7<sup>ème</sup> Art à Corneilles-en-Parisis (95240), représentée par Monsieur Bassam EL KHOURY, un marché de travaux relatif à la réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 573 174,50 € HT.

**Macrolot 3 : Electricité CFO CFA – panneaux photovoltaïques – chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires**

De conclure et de signer avec la société HUARD SAS route de Gisy – Bâtiment 16 – Burospace à Bièvres (91570), représentée par Monsieur Ricardo BIZARRO, un marché de travaux relatif à la réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 743 572,34 € HT.

**Macrolot 4 : Ascenseur**

De conclure et de signer avec la société TK ELEVATOR sise 20 rue François Cevert à Angers (49001), représentée par Madame Stéphanie DA SILVA FERNANDES, un marché de travaux relatif à la réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 23 000 € HT.

**Macrolot 5 : Equipements sportifs**

De conclure et de signer avec la société PYRAMIDE SAS sise 5 rue Gutenberg à Bondoufle (91070), représentée par Monsieur Hervé JACOB, un marché de travaux relatif à la réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny,

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 71 839,75 € HT.

**Article 2 :**

Lesdits marchés prendront effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations (période de préparation et travaux).

La durée prévisionnelle des prestations (période de préparation de chantier incluse) est estimée à 8 mois, sans compter l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

**Article 3 :**

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivant de la commune.

**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 14/08/2025



Pour le Maire absent, par suppléance,

M. Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire

100

100